

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 790-2016**

#### **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Que les membres du Conseil de la municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016, le règlement 790-2016 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur une partie du rang Marigot.

Que suite à l'examen par le ministère des Transports, le présent règlement est entré en vigueur le 6 février 2017.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 7 février 2017.

Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**



Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, soit au bureau municipal et à Place Francoeur.

Donné à Saint-Apollinaire le 7 février 2017.

Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe